



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE DANSE DANS'EMBLE

Lors de son inscription à l'école de danse,
l'élève s'engage par écrit à respecter le règlement intérieur ci-dessous.

DISCIPLINE

L'élève doit se présenter en cours muni de la tenue imposée par l'école ; cette tenue est fonction du niveau de la classe dans lequel l'élève se situe (voir avec les professeurs)

- Pour les cours de danse classique, les danseuses doivent être coiffées d'un chignon.
- Pour les cours de danse jazz, les danseuses doivent avoir les cheveux attachés.

Tout élève est tenu d'avoir un minimum de discipline en cours de danse. Il s'engage à respecter :

- Les installations,
- Les heures de début et de fin de cours,
- Les chewing-gum et bonbons sont interdits durant les cours.

RESPONSABILITE

Tout élève doit présenter obligatoirement lors de son inscription à l'école de danse :

- **Un certificat médical pour la pratique de la danse**

Tout élève est tenu responsable des dégradations volontaires commises tant aux locaux qu'au matériel de l'école de danse. Nous déclinons toute responsabilité :

- en cas de problème survenant en dehors des horaires de cours ou en dehors de la salle de danse ;
- en cas de vol dans les locaux.

Les parents devront s'assurer que le professeur est bien présent dans la salle de danse avant de laisser leur enfant.

FONCTIONNEMENT

Les cours de danse sont dispensés selon le calendrier scolaire national.

Les cotisations sont à régler en début d'année ; les vacances et les jours fériés sont déjà décomptés.

En cas de non-respect du règlement intérieur, les professeurs se réservent le droit d'exclure, après avertissement, l'élève du cours voire de l'école.